

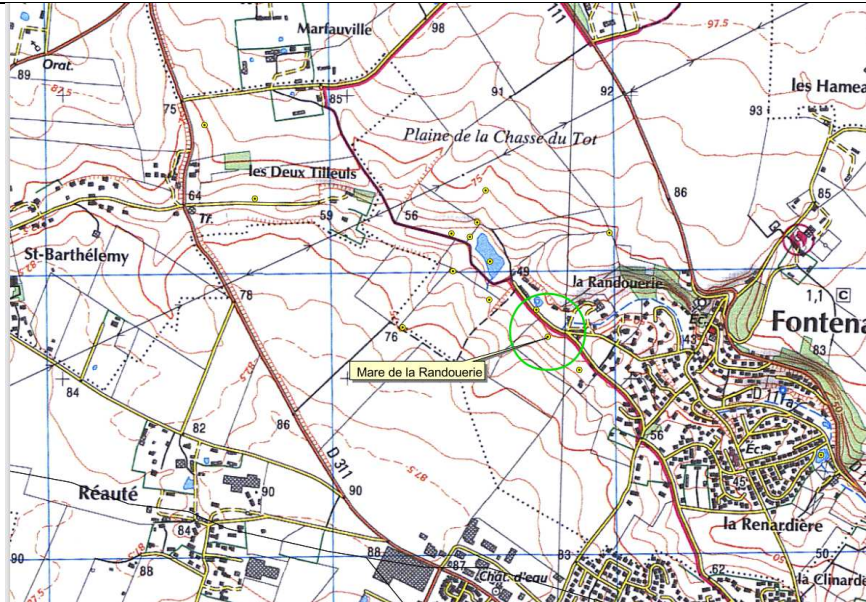
**FONTENAY – MARE ET NOUE DE LA RANDOUERIE –  
 ZC117 ZC118 ZC133 ZC134 ZC 135  
 Plaine de chasse du Presby**

**Prescriptions pour l'occupation**

- ✓ Pâturage
- ✓ Foin

- Obligations : maintien du couvert végétal enherbé et entretien de la parcelle (haies, clôture, ...) ; gestion obligatoire des refus des animaux (orties, chardons, rumex ...) et des délaissés
- Terrain non viabilisé, eau pour abreuver les animaux à fournir par le bénéficiaire
- Partiellement clôturé, à mettre en place par le bénéficiaire

**Situation géographique**

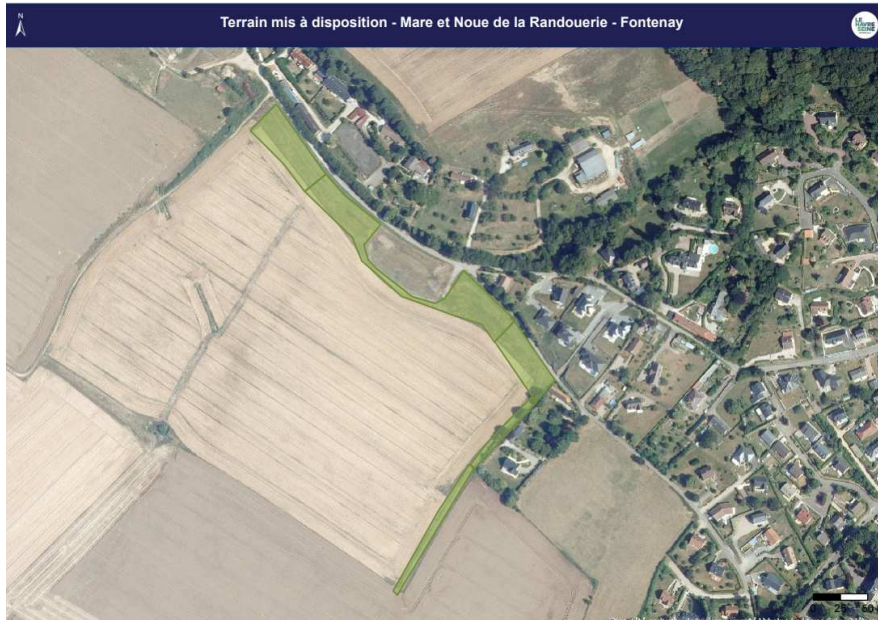


**Surface utilisable : 9 370 m<sup>2</sup>**

**Montant annuel de la redevance : 95,12€**

-valeur qui sera actualisée selon le dernier indice national des fermages en vigueur

## Vue aérienne



## Critère d'attribution

	Critère	Sous-critère	Barème	
1	<b>Prise en compte des contraintes du site : voisinage, accès</b>			/2
2.1	<b>Si fauchage, mode opératoire envisagé</b>			
	a	Modalités de mise en œuvre de la fauche : périodicité, délai de réalisation et ramassage, prise en compte des organes techniques des ouvrages et des écoulements pour la période d'attente des bottes	De 0 à 6	/10
	b	Mesures envisagées pour la gestion des zones non fauchables (pentes, pied de clôtures ...)	De 0 à 3	
	c	Mesures envisagées pour la préservation de la faune et de l'environnement	De 0 à 2	
2.2	<b>Si pâturage, moyens pour assurer la sécurité et le bien-être animal</b>			
	a	Capacité à intervenir rapidement en cas de nécessité, délai prévu, fréquence des visites	De 0 à 5	/10
	b	Adaptation du type et du nombre d'animaux à la surface et aux contraintes du site	De 0 à 3	
	c	Terrain de repli et dispositions prises pour la période hivernale	De 0 à 2	

**Total**

**/12**

en cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère a

